

AVIS D'OUVERTURE D'UN CONCOURS INTERNE SUR TITRES DE CADRE SOCIO-ÉDUCATIF

Un concours interne sur titres pour le recrutement de cadre socio-éducatif aura lieu au Centre Hospitalier de Chartres (28), dans les conditions fixées par le décret n° 2019-54 du 30 janvier 2019 portant statut particulier du corps des cadres socio-éducatifs de la fonction publique hospitalière et de l'arrêté du 11 mai 2021 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours sur titres permettant l'accès au corps des cadres socio-éducatifs de la fonction publique hospitalière en vue de pourvoir des postes vacants dans les établissements suivants :

- 1 poste pour le Centre Hospitalier de CHARTRES
- 1 poste pour le Centre Hospitalier de DREUX

1) PEUVENT FAIRE ACTE DE CANDIDATURE :

Les fonctionnaires ou agents non titulaires des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi du 9 janvier 1986, de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et qui ont la qualité de :

- a) Assistants socio-éducatifs ;
- b) Conseillers en économie sociale et familiale ;
- c) Educateurs techniques spécialisés ;
- d) Educateurs de jeunes enfants ;
- e) animateurs s'ils sont titulaires du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports (DEJEPS), spécialité " animation socio-éducatif ou culturelle ", mention " animation sociale ".

Pour être candidat, l'agent doit justifier au **1er janvier 2024** d'au moins cinq ans de services effectifs dans un ou plusieurs des corps ou fonctions précitées, **compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.**

2) POUR CONCOURIR :

Prendre connaissance de la demande d'admission à concourir [annexe 1] ; elle indique les pièces à fournir pour candidater, les modalités d'organisation du concours interne sur titres qui se déroulera à compter du **16 septembre 2024** et joindre le dossier professionnel [annexe 2]

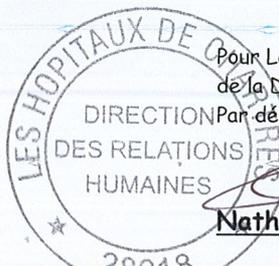
Ces 2 annexes sont :

- A télécharger via le site Internet : ch-chartres.fr/PROFESSIONNELS/CONCOURS ou
- A retirer au bureau de la gestion des concours : nsevestre@ch-chartres.fr

Les 2 annexes, accompagnées des documents demandés, doivent **impérativement** être adressées **par courrier recommandé avec accusé de réception ou remise en main propre** à la gestionnaire des concours (bureau situé au 8 rue Claude Bernard 28630 Le Coudray) contre récépissé daté et signé :

Au plus tard le 9 août 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)

À Monsieur le Directeur adjoint chargé de la Direction des Relations Humaines (gestion des concours)
BP 30407 - 28018 CHARTRES cedex



Pour Le Directeur-Adjoint chargé
de la Direction des Relations Humaines,
Par déléguation, la Responsable du Pôle Social

Nathalie MEYER-ROSSI